

## Trois anglicismes bien ancrés à l'Hôtel du Parlement

J'ai été assez surpris de trouver dans un récent communiqué d'un parti de l'Assemblée nationale qu'on pouvait faire « l'appel d'un projet de loi » ! Voilà un bel anglicisme que de nombreux parlementaires n'arrivent pas à corriger. Dans le même communiqué, on souhaitait même qu'on « appelle en commission » ce projet de loi ! Député de Taschereau de 1994 à 1998, j'ai souvent relancé les députés de l'Assemblée nationale (pourquoi dire aussi la Chambre, autre calque de l'anglais) pour qu'ils évitent tout particulièrement trois anglicismes ancrés dans les formules usuelles :

1) appeler une loi, appeler un projet de loi, appeler le vote (to call the vote) plutôt que déposer, présenter, prendre en considération un projet, une loi ou demander le vote. Par contre, quand la cloche sonne, elle appelle les députés qui, eux, contrairement aux lois ou projets ont deux oreilles et deux jambes !

2) il en est ainsi de l'anglicisme des présidents de l'Assemblée et des diverses Commissions qui « reconnaissent » tel député, voulant signifier par là qu'on lui donne la parole, qu'on l'autorise à parler. Il faudrait plutôt dire au député ou à la députée que

l'on connaît forcément : « Vous avez la parole » ou « À vous la parole » ou tout simplement « Madame la députée de ...ou monsieur le député de... (nom du comté) ». Ce serait si simple de corriger cela !

3) enfin, quel ne fut pas mon étonnement quand j'ai entendu récemment le leader d'un parti défier telle députée, qui avait fait telle déclaration, d'oser « dire cela à partir de son siège » ! Pourtant un député ne peut qu'occuper son siège au risque de se faire exclure de l'Assemblée ! Voilà un autre calque de l'anglais, du beau charabia pour dire « Mettre son siège en jeu ».

Dans l'esprit de Camille Laurin, père de la Charte de la langue française, chaque citoyen québécois est le premier défenseur de la loi 101. Non seulement ne suis-je pas agacé quand on me reprend, mais je suis personnellement redevable à toute personne qui me fait remarquer une formule fautive que j'utilise à l'occasion.

Il faudrait que les élus soient au premier rang de ceux et celles qui ouvrent la marche d'un français de qualité.

André GAULIN

## Comptoir à salades

Une fruiterie à succursales de la capitale présente ses buffets ou comptoirs à salades comme des « bars à salades ».

On peut lire dans le *Multidictionnaire de la langue française* (Marie-Éva de Villers) : bar à salades. Impropropriété pour buffet de salades, comptoir à salades. On y ajoute : le mot bar ne peut désigner qu'un débit de boissons.

La faute est fort répandue au Québec. Elle est même généralisée. On a depuis quelques années des « bars à sushi » (calque de « Sushi bar », cela va de soi). Aussi, faut-il que l'exemple vienne d'une entreprise de choix consciente de ses responsabilités.

Il faudrait que l'on remplace, à la première occasion, l'expression « bar à salades » par comptoir à salades ou buffet à salades.

Les membres de l'Asulf sont invités à intervenir.

## SOMMAIRE

Éditorial : Autre petite lâcheté	2
Radio-Canada ignore « billion »	2
Les anglicismes à la portée de tous	2
Snobisme français	2
« C'est la raison... »	2
Boursier ou récipiendaire?	3
Des / haricots ou Des Zharicots?	3
Déviation ou détour?	3
Poste (ou borne) de péage?	3
Termium : gratuit	4
Québec : répertoire toponymique	4
Vient de paraître	4
Livraison récente de DLF	4
Site électronique actualité	4

## Éditorial : Autre petite lâcheté

Les organisateurs de la compétition de hockey en plein air de Lac-Beauport n'ont pas trouvé mieux que de baptiser leur entreprise « Pond hockey » ou d'importer la bannière.

La mode est au décrochage et le décrochage linguistique s'inscrit dans l'air du temps. En 2005, on avait forgé l'appellation télescopée « Ice hôtel Glace », assez peu respectueuse du français. Quatre ans plus tard, on nous a imposé « Red bull crashed ice ». On n'a pas pu trouver de traduction française. C'était probablement impossible.

Cette année, on a fait mieux : on nous fait le coup du « pond hockey », comme s'il n'y avait pas d'expressions équivalentes en français : hockey lacustre; hockey sur étang, hockey sur lac (avec un bouche molle, on pourrait télescoper en « hockey su'l lac »), hockey en plein vent, etc.

Les initiateurs, fort pusillanimes, font partie d'une cohorte de perdants. Ils n'ont jamais pu déceler la frontière entre leur langue et celle des voisins. Pour eux, le franglais intégral est ou serait une solution acceptable.

Gaston BERNIER

### Radio-Canada ignore « billion »

Un membre de Québec, Jean-Louis Rioux, écrit à l'Asulf à la fin de janvier : « Avec les nouvelles de ces jours-ci sur le déficit des États-Unis, Radio-Canada a recommencé à nous abreuver de ses 'mille milliards' de dollars, ce qui est assez surprenant pour un organisme censé avoir à son service un conseiller linguistique... ce n'est pas une grosse faute, mais je me préoccupe des 'espèces de mots en voie d'extinction' et qui devraient être protégées... On pourrait me répondre qu'on veut éviter la possible confusion entre billion (anglais) et milliard (français) et qu'on préfère parler de milliers de milliards au lieu de billions. Ce n'est pas une bonne raison. Il faut éduquer les gens, pas les infantiliser ».

Dans une note antérieure, datée de juillet 2009, Jean-Louis Rioux avait écrit à la station gouvernementale: « on entend régulièrement l'expression 'mille milliards' dans la bouche de vos journalistes... Or, en français, il existe un beau terme : 'billion', qui signifie justement mille milliards ou un million de millions. Mais billion en français n'égal pas milliard en anglais, ce dernier terme étant un milliard en français ».

Et il pose la question: « ... est-ce que ça veut dire que bientôt on va entendre « mille mille » au lieu de million et « mille millions » au lieu de milliard? »

### Les anglicismes à la portée de tous

Un membre de l'Asulf a réagi avec raison au calque utilisé dans une note signée du président : « Si vous désirez la livraison, laissez-le-nous savoir... ». Elle écrit que l'expression « laissez-le-nous savoir » est un calque caricatural de « let us know ». Madame H. a tout à fait raison. Au demeurant, l'expression est déjà épinglée dans le *Multidictionnaire de la langue française*. Bref, dorénavant, il faudra écrire « veuillez nous le dire » ou « prière de nous le dire ».

### Snobisme français

En France, « Calyon devient Crédit agricole, corporate investment bank ». La nouvelle fait l'objet d'un grand placard publicitaire (40 cm x 28 cm) dans les pages centrales du journal Le Monde du 30 janvier 2010.

L'accroche ou l'aguiche publiée en première page se lit : « It is time for... ». La suite, en page 15, fournit le dernier élément : « ... a change ». Et une étoile renvoie à la traduction : « C'est le moment de changer », traduction qu'on doit presque lire à la loupe. On peut espérer que la lâcheté de l'entreprise lui sera rentable! Mais, on peut en douter.

### « C'est la raison... »

On entend très souvent l'expression « C'est la raison pourquoi... ». En anglais, on dit « it is the reason why ». En français, on dit correctement « C'est la raison pour laquelle... » ou « C'est ce qui explique... ».

## Boursier ou récipiendaire?

Forces Avenir, un organisme de la capitale nationale, publiait un cahier spécial le samedi 21 novembre dernier, lequel fut distribué au lectorat de la capitale. On y faisait connaître le nom des lauréats de 2009.

L'organisme répétait, d'une page à l'autre et une douzaine de fois au moins, l'expression « récipiendaire d'une bourse de Y \$ ».

Or on n'est pas récipiendaire d'une bourse. On peut en être le bénéficiaire ou le gagnant. Mais les gagnants des bourses pourraient très bien avoir été les récipiendaires de Forces Avenir.

Le mot récipiendaire peut signifier deux réalités : personne reçue dans une société et personne qui reçoit un diplôme universitaire.

Tous les autres sens n'ont pas de sens et tous les auteurs sont unanimes en la matière (Jean Darbelnet, Jean Girodet, Marie-Éva de Villers, Paul Roux, Camil Chouinard, OQLF, etc.).

Espérons que Forces Avenir fera les corrections pour la 12<sup>e</sup> édition du programme, celle de 2010.

## Poste (ou borne) de péage?

Les administrateurs du stationnement du centre commercial de Place-Québec (sic) ont installé une borne de péage de stationnement près d'un ascenseur, à l'étage des bureaux, et on l'avait appelée « Unité de péage ». Un membre de l'Asulf a suggéré à la compagnie Vinci Park (sic) de remplacer l'expression par borne ou poste. On a changé la plaque: on y lit maintenant « poste de péage ». C'est peut-être exagéré mais c'est beaucoup mieux. Borne de péage aurait peut-être suffi. On annonce des postes de péage sur les autoroutes. Mais « poste de péage » à l'intérieur et à l'étage des bureaux?

## Des / haricots ou Des Zharicots?

À l'émission Kampaï du 27 novembre dernier, Mitsou a fait un cuir.

L'animatrice ne se rappelait sans doute pas que le « h » de haricot est aspiré. On ne dit pas « des zharicots », mais « des / haricots ».

Il lui faudra retourner à ses livres, par exemple, celui de Jacques Laurin, *Améliorez votre prononciation pour mieux communiquer*, ou celui de Roland Godiveau, *1 000 difficultés courantes du français parlé*.

Les animateurs sont des professeurs pour la population. Ils ont même plus d'influence que les professeurs eux-mêmes. Aussi doivent-ils avoir un langage irréprochable et exemplaire.

## Déviaton ou détour?

Le ministère des Transports du Québec ne peut s'imaginer que les citoyens ont raison de recommander le remplacement du mot « détour » par « déviation ». À l'occasion, on voit des panneaux clignotants annoncer « Déviation ». Voici une citation sur le sujet tiré d'une étude de Jean Darbelnet réalisée en 1965 pour la commission Laurendeau-Dunton : « L'écart est minime (entre les deux mots), mais l'emploi de détour dans ce contexte (celui de la signalisation routière) est quand même un anglicisme qui tend à effacer la distinction entre déviation et détour. On fait un détour pour aller voir quelqu'un, mais la route comporte une déviation là où elle est en réparation et cette déviation oblige les automobilistes à faire un détour ».

« ... en matière de langue, tous les citoyens ont une responsabilité individuelle »

(Monique C. Cormier, lauréate du prix G.É. Lapalme, 2009).

Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)  
fondée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER  
Vice-président Serge BOUCHARD  
Secrétaire Léone TREMBLAY  
Trésorier Christian HÉBERT  
Membres Alain BÉLANGER  
Jean-Guy LAVIGNE  
Lola LEBRASSEUR  
Gilles LEVASSEUR  
France SALVAILLE  
Michel SPARER

Fondateur et président honoraire  
Robert AUCLAIR

Tirage 1 000 exemplaires  
Périodicité Quatre fois l'an  
Asulf  
5000, boul. des Gradins  
Bureau 125  
Québec G2J 1N3  
Tél. et téléc. : 418 622-1509  
www.asulf.ca  
asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à L'Expression juste. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1209-434X

## Termium : gratuit

Depuis octobre dernier, le gouvernement fédéral met la banque Termium à disposition de tous sans frais. La nouvelle a réjoui tant les anglophones que les francophones du Canada. Pour les Québécois, cela signifie que deux corpus linguistiques leur sont disponibles : le Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française et Termium.

La présence de Termium est utile, car l'entreprise tient moins compte du « français réel » que son pendant québécois. Ici, il n'est pas aisé de recommander « conseil scolaire » à la place de « commission scolaire » ou « déviation » au lieu de « détour ». À Ottawa, on peut plus facilement s'en tenir à la norme idéale. À Québec, on excipe souvent d'une pratique douteuse pour ne pas recommander le terme ou l'expression standard.

## Livraison récente de DLF

La plus récente livraison de *Défense de la langue française* (234; 4<sup>e</sup> trimestre 2009) présente de nombreux articles intéressants : mots en péril, acceptions et mots nouveaux, l'ordre des mots, le verbe s'ensuivre, coupure des mots, les complexes de Pancrace et les dames de la météo, mots incontournables, etc. Tout est à lire.

Si votre bibliothèque publique n'est pas abonnée à la revue, recommandez-en l'abonnement.

## Québec : répertoire toponymique

La ville de Québec met à disposition des citoyens un excellent répertoire toponymique ([www.ville.quebec.qc.ca/toponymie](http://www.ville.quebec.qc.ca/toponymie)), lequel aligne près de 5 000 toponymes et leur historique.

Les personnes qui souhaitent proposer de nouveaux noms de rue peuvent remplir une fiche proposée sur le site électronique et l'expédier par la poste ou par courriel à l'administration municipale. On peut aussi suggérer des corrections qui amélioreraient la qualité du français (Petite Rue Champlain au lieu de Rue du Petit-Champlain; Rue Buade au lieu de Rue De Buade, etc.).

## Vient de paraître

*Le VocabulAide; influences de l'anglais – vraies et prétendues – et usage en transition* / Pierre Cardinal. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2009. XXI, 680 p.

Volume fort bien documenté à propos des influences de l'anglais sur la langue des Québécois et des autres Canadiens. L'auteur dresse une liste de 1 200 mots ou locutions portant le sceau de l'anglais et une liste de 350 faux anglicismes. Les articles se présentent de manière uniforme (mot ou expression, catégorie grammaticale, citations, origine du mot..., équivalent français, remarques). L'auteur se défend de donner des conseils. Il veut informer et éclairer. Il laisse le locuteur faire ses choix à l'égal des censeurs plus directifs.

## Site électronique actualisé

L'Asulf a fait le ravalement de son site ([www.asulf.ca](http://www.asulf.ca)) au cours de décembre et de janvier : nouvelle présentation, nouvel ordonnancement, texte actualisé, nouvelles fiches. Tous les membres sont invités à le parcourir et à faire part de leurs observations ([asulf@globetrotter.qc.ca](mailto:asulf@globetrotter.qc.ca)).

Adhésion à l'ASULF

MEMBRE INDIVIDUEL	MEMBRE COLLECTIF
Nom _____	Dénomination _____
Profession _____	Type d'activité _____
Adresse _____	Représenté par _____
Code postal _____	Adresse _____
Tél. (dom.) _____ (Bur.) _____	Code postal _____
Courriel _____	Tél. (bur.) _____
<input type="checkbox"/> Collaborateur : 30 \$ <input type="checkbox"/> Bienfaiteur : 100 \$	Courriel _____
<input type="checkbox"/> Mécène : 300 \$ <input type="checkbox"/> Membre à vie : 500 \$	<input type="checkbox"/> Collaborateur : 60 \$ <input type="checkbox"/> Bienfaiteur : 200 \$ <input type="checkbox"/> Mécène : 300 \$
Date _____	Date _____

ASULF, 5000 boul. des Gradins, bureau 125, Québec G1J 1N3



L'Expression juste • Mars 2010

Paiement à l'ordre de l'ASULF